

Pour une planification des aires marines protégées

Objet

Nous précisons au présent document l'état actuel de la planification des aires marines protégées (AMP) dans la baie de Fundy et formulons en recommandations les mesures que le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut prendre pour appuyer la conservation des aires marines.

Résumé de la question

La région des Maritimes de Pêches et Océans Canada (MPO) publie le plan du réseau de conservation marine de la biorégion du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy[1][2], qui comprend les emplacements longent la côte de la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick. Le MPO a déjà entamé des pourparlers concernant les détails des emplacements avec les représentants des pêches et les autres industries côtières [3] sur les sites extérieurs de la baie de Fundy. Moyennant une conception et une mise en œuvre adéquates, les aires marines protégées sont de précieux outils de conservation capables d'aider à protéger très loin dans l'avenir les écosystèmes marins, y compris les espèces commerciales.

Contexte et difficultés

- Le Canada a pris plusieurs engagements internationaux concernant la conservation des aires marines, s'engageant tout récemment à protéger 30 % des eaux marines et côtières du Canada d'ici 2030 dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming, adopté à Montréal en décembre 2022.
- Sous la direction du MPO, on a amorcé la planification de la conservation des aires marines dans les Maritimes (ce qui comprend la baie de Fundy) depuis plus d'une décennie. Le Conseil de conservation a collaboré avec le MPO à diverses moutures du plan. Le plan est presque terminé et doit être publié en 2025. Même si, dans la région du Golfe du MPO (qui comprend les côtes du Nouveau-Brunswick ainsi que le sud du Golfe Saint-Laurent et le détroit de Northumberland), on procède à certaines planifications en matière de conservation marine, la situation n'est pas aussi avancée que dans la région

des Maritimes.

- L'AMP de l'estuaire de la Musquash, créée en 2006, est un exemple de succès d'une AMP dans une zone de pêche commerciale. Elle autorise certaines formes de pêche tout en protégeant les habitats essentiels (MPO, 2019).
 - En vertu des nouvelles normes canadiennes de protection des AMP, la pêche au pétoncle et autres activités de dragage mobile ne seront pas autorisées dans la nouvelle AMP (MPO, 2023).
-

Recommandations

Réserver du personnel pour appuyer la planification de l'AMP

- Les ministères provinciaux, y compris Affaires gouvernementales, Agriculture, Aquaculture et Pêcherie et Ressources naturelles et Développement de l'énergie, doivent réserver du personnel spécialisé pour appuyer la planification et la mise en œuvre de l'AMP.
- Œuvrer avec le MPO pour veiller à trouver des solutions pratiques pour les compétences qui se chevauchent dans des domaines comme :
 - Zones intertidales
 - Exploitation du goémon
 - Baux pour l'aquaculture du saumon et eaux adjacentes affectées par des activités à l'intérieur des concessions.

2. Prioriser la résilience écologique dans les pourparlers sur les AMP

- Le Nouveau-Brunswick doit préconiser de solides mesures de protection pour appuyer des populations halieutiques et écosystèmes côtiers sains tout en tenant compte des répercussions économiques.
-

Importance et répercussions

- Les écosystèmes marins subissent des stress intenses et l'écosystème de la baie de Fundy – Golfe du Maine est particulièrement vulnérable aux répercussions du changement climatique, notamment le réchauffement des eaux et les changements importants dans l'abondance et la répartition des espèces (Gulf of Maine Institute, 2024. Réseau anglais de la SRC, 2022).
- Jumelées à une gestion efficace des pêcheries, à une réglementation responsable des industries côtières et à un rétablissement ciblé des habitats, les initiatives de

conservation marine comme les AMP sont essentielles pour garantir la résilience des écosystèmes et assurer l'avenir des moyens de subsistance côtiers.

- Le MPO a axé ses efforts de participation sur les industries côtières, particulièrement les associations de pêche commerciale, qui l'ont aidé à concevoir ses propositions d'emplacements. On peut quand même prévoir des oppositions aux AMP, mais les facteurs économiques ont été pris en compte pour orienter l'élaboration du plan.
 - Les activités économiques à long terme dans les écosystèmes côtiers reposent sur la solidité et la résilience de l'écosystème marin. La gestion des pêches à elle seule n'a pas empêché les déclinés au niveau des écosystèmes et des espèces commerciales; il faut également des outils de conservation spatiale.
-

Analyse

Répercussions sur les parties prenantes et les titulaires de droits

1. Nations autochtones

- La conservation spatiale efficace, conçue et appliquée en collaboration avec les collectivités autochtones, peut faciliter la reconstruction des écosystèmes côtiers et marins qui ont été au cœur des cultures et moyens de subsistance des Autochtones.
- Les efforts de conservation dirigés par les Autochtones, par exemple les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), permettent aux collectivités autochtones de prendre le leadership en matière de protection marine.
- La protection des écosystèmes marins est conforme aux obligations issues de traités, par exemple les traités de paix et d'amitié.

2. Industries côtières

- Les AMP, au minimum, réduiront les efforts de pêche à l'intérieur de leurs limites (homard) et excluront totalement certaines pêcheries à fortes répercussions (pêche au pétoncle).
- Par leur efficacité, les AMP peuvent favoriser l'abondance et la diversité des espèces au fil du temps, créant ainsi des débouchés commerciaux dans les eaux adjacentes. L'industrie de la pêche est largement consultée et influence la conception du réseau.
- Les industries, par exemple les élevages de saumon, la récolte des algues et la marine marchande, peuvent devoir se conformer à de nouvelles réglementations en fonction de l'emplacement et de la conception des AMP. Les représentants de l'industrie sont déjà en pourparlers avec le MPO par l'entremise du Progressive Protection Council et participeront aux étapes de planification après la déclaration d'une zone d'intérêt et la conception et la mise en œuvre de l'AMP.
- Le tourisme côtier bénéficiera probablement des AMP. La promotion des AMP aidera à mettre en évidence l'importance écologique de la région et les animaux charismatiques (baleines, oiseaux de mer), les caractéristiques écologiques

(remous) et les paysages (archipel des Western Isles) qui la rendent spéciale. Les activités touristiques côtières qui peuvent bénéficier d'une AMP sont par exemple l'observation des baleines, les excursions en kayak, la plongée sous-marine organisée et l'hébergement dans les attractions touristiques connues ou dans les îles ou petites collectivités côtières.

Risques et perspectives

Risques :

- Si les AMP sont mises en œuvre sans ressources, surveillance et mesures d'application suffisantes, elles risquent de ne pas être efficaces et de peu contribuer à la résilience de l'écosystème.
- La mise en place d'AMP risque de générer des conflits dans les zones côtières, particulièrement entre les utilisateurs de l'océan qui entrent en compétition. Une participation proactive et coopérative avec les titulaires de droits et les parties prenantes peut atténuer ce risque. Par contre, en cas de poursuite du déclin et de la dégradation des écosystèmes, cela peut mener à des conflits plus graves, car les activités économiques deviennent moins rentables.

Perspectives :

- Les mesures efficaces de conservation peuvent appuyer et favoriser la biodiversité et la résilience de l'écosystème.
- Les aires marines protégées attirent des ressources fédérales, universitaires et privées pour étudier et comprendre une aire marine. L'intensification de la recherche nous offrira une meilleure connaissance de l'aire protégée et des eaux environnantes, favorisant ainsi un processus décisionnel plus éclairé.
- Le secteur touristique peut profiter de l'augmentation de la biodiversité et de la publicité liée à une AMP.

Situation actuelle

- La région des Maritimes du MPO (qui couvre, au Nouveau-Brunswick, la côte de la baie de Fundy) met la dernière touche à son plan du réseau d'aires marines protégées qui sera publié en 2025. Une ébauche de ce plan a été présentée en 2024 pour obtenir les observations du public (MPO, 2024). De plus, le MPO a mené de vastes pourparlers avec les industries côtières, particulièrement les pêcheries commerciales, ainsi que certaines conversations avec les nations autochtones, les ONGE et les collectivités côtières.
 - La région du Golfe du MPO n'a pas encore publié d'ébauche de son plan de réseau.
-

Personne-ressource

Matt Abbott, directeur du programme sur les aires marines et sentinelle de la baie de Fundy, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick | matt.abbott@conservationcouncil.ca | 506-321-0429